

Le rapporteur public demande au Conseil d'Etat de valider les élections municipales du 16 mars 2008 à Aulnay-Sous-Bois

Ce jour, le Conseil d'Etat a examiné le recours portant sur l'annulation des élections du 16 mars 2008 à Aulnay-Sous-Bois, ordonnée par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à l'automne dernier. Le rapporteur public a demandé au Conseil d'Etat de rejeter l'ensemble des griefs portés par messieurs Gaudron et Bezzaouya et proposé de valider les élections municipales du mois de mars 2008.

Il a écarté point par point dans son intervention les griefs soutenus par les requérants :

- 1) Présence d'affichettes anonymes portant l'inscription « nouveau scandale de détournement de fonds sociaux à Aulnay-Sous-Bois, votez pas con » sur certains bureaux de vote de la ville le jour du deuxième tour : le rapporteur public a indiqué que seuls 9 bureaux de vote sur 51 étaient concernés par ces affichettes et a expliqué que ces affichettes sont restées apposées uniquement jusqu'à 10h du matin. Sur le fond, il a déclaré que ces affichettes ne constituaient pas un élément nouveau dans une campagne marquée par la polémique concernant les « ASSEDIC » perçues par l'ancien maire.
- 2) Concernant les supposées pressions à la sortie des bureaux de vote, celles-ci n'ont pas été établies. Il a ajouté qu'en aucun cas la présence de quelques électeurs à la sortie d'un bureau de vote ne peut être assimilée à une atteinte illégale à la liberté du scrutin.
- 3) En ce qui concerne les autres griefs, ils ont été rejetés tout comme en première instance par le rapporteur public.

Gérard Ségura, maire d'Aulnay-Sous-Bois, conseiller général de la Seine-Saint-Denis, et l'ensemble des élus de la majorité municipale indiquent qu'ils reçoivent avec confiance l'avis du rapporteur public et continuent à travailler sereinement au service des aulnaysiens.